Image not found or type unknown

Sarl dissoute et condamnation en dommages et intérêts

Par **lolaH**, le **05/11/2010** à **10:20**

Bonjour,

Mon beau-père était gérant d'une SARL avec sa femme. Il louait un fonds de commerce. Il a dû engager des travaux dans ce fonds de commerce pour installer une baie vitrée. Il obtenu l'accord de la propriétaire du fonds. Ces travaux ont été réalisés par des entrepreneurs. Ces entrepreneurs suite à la présence d'une poutre ont dû modifier leur façon de réaliser les travaux tout en informant mon beau-père qui n'a pas pensé nécessaire d'en informer la propriétaire.
Depuis, mes beau-parents ont dissout la société.
Aujourd'hui le fils de la propriétaire du fonds agit en justice en réclamation de dommages et intérêts par rapport aux travaux réalisés (sa mère, âgée, n'a pus compétence pour agir en justice, il agit à sa place). Aujourd'hui, un jugement condamne mes beau-parents à lui verser 70 000 euros!!!!!!!!!!!!!
Comment est ce possible???? d'autant plus que la SARL est aujourd'hui dissoute!?????

Merci par avance de votre réponse

LolaH

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés